



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Le 9 juillet 2015. De nombreuses personnes assistées sociales sont devenues prisonnières de leur province depuis la mise en place du règlement qui limite leurs sorties hors du Québec à 7 jours, dénoncent le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS).**

Le Front commun des personnes assistées sociales (FCPASQ) et l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) souhaitent interpeller le ministre Sam Hamad à propos des nombreux appels qu'ils ont reçus de personnes qui s'empêchent de participer aux activités familiales ou de visiter leurs proches de peur de perdre leurs prestations en vertu du nouveau règlement.

C'est le cas d'Arie Moyal, un prestataire de l'aide sociale en démarche depuis plus de 2 ans pour que sa contrainte sévère à l'emploi soit reconnue par le Ministère. « Ces dernières années, mes parents vieillissant qui habitent hors du Québec ont souvent eu besoin de soins. La moindre des choses que je peux faire c'est de les aider dans la mesure de mes capacités. Avec ce nouveau règlement, je ne pourrai plus leur donner un coup de main comme avant. Désormais, c'est mon frère et ma sœur qui devront prendre congé de leur travail pour soutenir mes parents. Quand je parle aux gens autour de moi, ils me disent : "Mais tu es en prison!". Je n'y avais pas pensé, mais c'est vrai dans le fond ».

Même chose pour des membres de l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI) et d'autres associations membres de l'AQIS qui auraient l'opportunité exceptionnelle de participer à des séjours hors du Québec qui les amènent à un dépassement de soi et à l'acquisition de compétences par le biais de nouvelles expériences, de travaux communautaires ou de participation à des événements sportifs. Selon l'AMDI, les proches de ses membres ayant une déficience intellectuelle, dont l'état est permanent, estiment que la mesure imposée par le ministère restreint la possibilité de faire des expériences audacieuses et socialement valorisantes tel que ces séjours prévus à Boston et au Nicaragua. « Au ministère, on nous a avoué qu'ils n'avaient pas pensé aux conséquences pour nos membres dont plusieurs ne pourront jamais intégrer le marché du travail. Toutefois, à l'heure actuelle, aucune solution globale et permanente n'est proposée pour rectifier la situation » de dire la directrice générale de l'AQIS, Anik Larose.

Pour le FCPASQ et l'AQIS, il s'agit de zèle administratif et d'alourdissement des exigences de la bureaucratie. Selon les informations reçues, les prestataires qui ont besoin de sortir de la province plus longtemps que 7 jours doivent souvent rencontrer leur agente ou agent, obtenir une lettre signée de leur médecin, se faire accompagner d'une travailleuse sociale et retourner voir leur agente ou agent sans garantie d'obtenir une permission de sortie au bout de la démarche. « Devrons-nous demander au

ministre de régler, encore une fois, chaque situation en faisant appel à son pouvoir discrétionnaire? », se demande Yann Tremblay-Marcotte porte-parole au FCPASQ.

Enfin, les organismes tiennent à rappeler que le ministre avait reçu plusieurs avis dont aussi un de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui demandait au gouvernement de reculer sur ce projet de règlement. En voulant faire rapidement pour économiser quelques dollars en période d'austérité, le ministre omet de prendre soin des personnes les plus vulnérables comme il le clame de faire sur tous les toits. Combien d'honnêtes gens seront pénalisés en s'empêchant de sortir de la province ou perdront leur droit à l'aide sociale en allant visiter leur famille, à cause d'un projet de règlement disproportionné? Le ministre Hamad n'a pas donné suite aux demandes de rencontre.

*Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec est un regroupement d'une trentaine d'organismes locaux de personnes assistées sociales, répartis sur l'ensemble du territoire québécois. La principale mission est la défense et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des personnes exclues du marché du travail et qui vivent dans la pauvreté.*

*L'Association du Québec pour l'intégration sociale a pour mission la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille. Elle regroupe plus de 80 associations sur l'ensemble du territoire québécois.*

- 30 -

Pour plus d'informations :

Yann Tremblay-Marcotte, coordonnateur ou  
Arie Moyal

**Front Commun des personnes assistées sociales du Québec**

[sol@fcpasq.qc.ca](mailto:sol@fcpasq.qc.ca)

Tél: 514 987-1989      Cellulaire : 514 577-3279

Anik Larose, directrice générale

**Association du Québec pour l'intégration sociale**

[direction\\_generale@deficiencointellectuelle.org](mailto:direction_generale@deficiencointellectuelle.org)

Tél : 514 725-7245